

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION**

**AVIS PUBLIC
D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, NATHALIE LAVOIE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LADITE MUNICIPALITÉ, QUE:

Le conseil municipal de Saint-Hilarion, à sa séance ordinaire du 9 février 2026, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 478

RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE ET DES TARIFS DE SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal ou sur le site internet de la municipalité au www.sainthilarion.ca.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi, soit le jour de sa publication.

DONNÉ À SAINT-HILARION, CE ONZIÈME (11^e) JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX (2026).



Nathalie Lavoie,
Directrice générale et greffière-trésorière